

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-

ORDONNANCE N°74-3 du 22 janvier 1974

autorisant le Ministre de l'Economie
et des Finances à verser à la Banque
Africaine de Développement deux millions
de F CFA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT ,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui
l'a complété ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1er : Le Ministre de l'Economie et des Finances est autorisé à
verser à la Banque Africaine de Développement 2.000.000 (Deux millions)
de francs CFA représentant la participation du Dahomey au Fonds Spécial
de Secours créé au niveau de ladite banque.

Article 2 : La présente ordonnance sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à COTONOU, le 22 janvier 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - MEF 6 - Ministères
10 - CS 6 - SGG 4 - Gde.Chanc. IAA-IGF
3 - DE-CE-DC 3 DGTCP 2 - DGF 4 -
DGP-DGS 2 - DGAE 1 - JORD 1. CNR 4
SPD 2 DCCT-CNI-2 DGAJL 2 Solde 1